

Critères de sélection pour les Jeux olympiques de la jeunesse de 2020

Date: le 9 juillet 2019

PRÉAMBULE

Le présent document décrit le processus par lequel Biathlon Canada sélectionnera une équipe pour les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 à Lausanne, en Suisse.

Le Groupe de travail de haute performance (GTHP) appliquera les critères de sélection des JOJ 2020. Le GTHP est composé de la directrice générale et d'un membre désigné du conseil d'administration.

OBJECTIFS DE BIATHLON CANADA POUR LES JOJ

- Résultat parmi les 6 meilleurs aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020.
- Envoyer une équipe complète et faciliter une expérience de compétition positive.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020, les athlètes de la saison 2019-2020 doivent respecter les conditions suivantes :

- L'athlète doit satisfaire aux critères d'âge et de compétence tels que définis à l'article 1.4 du règlement des épreuves et des compétitions de l'IBU et à toute autre documentation fournie par l'IBU;
 - L'âge d'admissibilité aux Jeux olympiques de la jeunesse est l'année de naissance 2002-2003 (né entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2003)
- L'athlète doit soumettre un accord de l'athlète 2018-2019 signé avant le début de la tournée ;
- L'athlète doit être inscrit auprès de Biathlon Canada et être un participant en règle ;
- L'athlète doit se conformer aux politiques, procédures et lignes directrices de Biathlon Canada ;
- L'athlète doit signer et soumettre l'accord de l'athlète du COC et le formulaire de conditions de participation pour Lausanne 2020 ;
- L'athlète doit détenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) valide ;
- Les athlètes seront ajoutés au pool national d'athlètes pour l'antidopage et seront invités à suivre une formation en ligne sur l'antidopage.
- L'athlète doit compléter un module d'éducation en ligne sur le sport sécuritaire.
- L'athlète doit être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration ne doit pas dépasser le 1er août 2020 ; et
- Les athlètes doivent être disponibles pour toute la période des JOJ (3-16 janvier 2020).

PLACES DISPONIBLES POUR L'ÉQUIPE 2018-2019:

- Biathlon Canada comblera son quota de 3 athlètes masculins et 3 athlètes féminines aux JOJ.

SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DES JOJ

HOMMES	FEMMES
1. 1 ^{ère} place (Sélections JOJ/ChMB)	1. 1 ^{ère} place (Sélections JOJ/ChMB)
2. 2 ^{ème} place (Sélections JOJ/ChMB)	2. 2 ^{ème} place (Sélections JOJ/ChMB)
3. 3 ^{ème} place (Sélections JOJ/ChMB)	3. 3 ^{ème} place (Sélections JOJ/ChMB)

**Si un athlète refuse la sélection, le GTHP peut:

- Comblar la place par une sélection discrétionnaire ; ou,
- Laisser la place inoccupée.

MÉTHODES DE SÉLECTION: CLASSEMENT DES SÉLECTIONS:

- Les athlètes seront classés en utilisant le **pourcentage de performance** du concurrent pour chaque course en divisant la moyenne des temps finaux des trois premiers par le temps final d'un athlète particulier, tronqué à deux décimales près.
 - Lors des épreuves de sélection ne comportant qu'une seule course, le concurrent ayant le pourcentage de performance le plus élevé sera classé au premier rang.
 - Lors des épreuves de sélection comportant deux courses, la moyenne des deux pourcentages de performance sera calculée pour le classement.
 - Lors des épreuves de sélection comportant trois courses, la moyenne des deux meilleurs pourcentages de performance sur trois sera établie pour le classement.
- Si l'égalité persiste, la sélection discrétionnaire sera utilisée.
- Les athlètes des JOJ doivent atteindre un pourcentage de performance globale d'au moins 85 % au cours de la période de sélection pour être admissibles à la sélection.
- **Veillez noter** : dans tous les cas, le comportement de l'athlète et le respect des politiques, procédures et lignes directrices de Biathlon Canada seront pris en considération lors de la sélection de l'équipe.

MÉTHODES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE:

Deux méthodes de sélection d'équipe peuvent être utilisées pour sélectionner les athlètes qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020.

1. **Épreuves de sélection:** Les épreuves de sélection auront lieu à Canmore, en Alberta, les 30 novembre, 1er et 3 décembre 2019.

2. Sélection discrétionnaire: le comité de sélection des JOJ prendra les décisions de sélection de l'équipe en tenant compte de l'un ou l'autre ou de tous les éléments suivants:

- Résultats courants et passés
- Capacité démontrée d'atteindre les objectifs de Biathlon Canada pour le programme de haute performance. Cela comprend la possibilité d'atteindre les objectifs à long terme de médailles olympiques, de la Coupe du monde ou des championnats du monde jusqu'en 2026 et au-delà.
- Niveau de forme adéquat pour la compétition en fonction du développement à long terme de l'athlète
- Développement à long terme de l'athlète stratégique
- Processus de sélection affecté par une maladie, une blessure ou un cas de force majeure
- Des améliorations récentes des paramètres de performance, tels que les performances au tir ou la vitesse en ski.
- Baisse récente des paramètres de performance, tels que la performance au tir ou la vitesse en ski
- Capacité à contribuer efficacement à la performance d'un relais
- Comportement de l'athlète et respect des politiques, procédures et lignes directrices de Biathlon Canada.
- Si un athlète refuse la sélection, le comité de sélection des JOJ peut:
 - Comblant la place par une sélection discrétionnaire; ou,
 - Laisser la place inoccupée.

COMMUNICATION AVEC LES ATHLÈTES ET PROCESSUS D'APPEL

Toutes les sélections d'équipe et les justifications utilisées par le GTHP pour la sélection seront officiellement communiquées à tous les athlètes concernés d'ici le 6 décembre 2019.

Les cas d'erreur de calcul, d'omission ou de processus erronés doivent être immédiatement portés à l'attention de la directrice générale. Si la sélection fait l'objet d'un différend, l'appel de la sélection est assujéti à la [Politique de règlement des différends](#) et à la [Politique d'appel](#) de Biathlon Canada. Les appels doivent être soumis au plus tard le 8 décembre 2019.

B. POLITIQUES, PROCÉDURES, FRAIS:

- L'équipe doit être finalisée d'ici le 10 décembre 2019.
- Pendant la tournée, l'entraîneur-chef est responsable de déterminer l'ordre de départ des compétitions et la composition des équipes de relais.
- Les athlètes et le personnel de la tournée doivent se conformer à toutes les [politiques, procédures et lignes directrices pertinentes de Biathlon Canada](#).



- Biathlon Canada est autorisé à sanctionner la participation canadienne aux événements sanctionnés par l'IBU au-delà de la série de la Coupe nord-américaine et des Championnats nord-américains

Aperçu de la tournée (les dates sont approximatives):

Départ du Canada le 3 janvier

JOJ: 9 au 15 janvier

Retour 16 janvier

Frais pour la tournée: à déterminer